

Contrat de prêt privé à la SCI

Le Cocon des Canailles

Les banques polluent, beaucoup même. Les banques françaises émettent par exemple 8 fois plus que la France entière. La BNP, Le Crédit Agricole et la Société Générale émettent chacune plus que l'ensemble du CO2 émis sur le territoire français. Mais Comment? Ça ne produit rien pourtant une banque? Non, c'est vrai, mais ça finance. Des projets de déforestation, des centrales à charbon ou des forages pétroliers. En 2020 c'était 100 milliards d'euros injectés dans les énergies fossiles par les banques françaises. C'est beaucoup... Et ça, elles peuvent le faire grâce à notre argent. Alors en retirant notre épargne des banques classiques et en le plaçant dans des projets qui nous tiennent à coeur, comme le Cocon des canailles par exemple, on sait à quoi il servira, et on le retire des mains de ceux qui détruisent petits à petits les conditions de vie sur Terre, parce que c'est de ça qu'il s'agit.

Termes et Conditions

1. Montant

Le montant minimum de prêt est de 1000€ et le montant maximum 20 000€. Les prêts peuvent être acceptés ou refusés sur décision de la gérance de la SCI Le Cocon des Canailles.

2. Rémunération et intérêt

Cette avance financière ne fait l'objet d'aucune rémunération sous forme d'indexation ni d'intérêts, l'investisseur.euse solidaire recherchant plutôt un retour sur investissement social et écologique.

3. Durée du prêt

La période d'investissement minimum est de 2 ans avant de pouvoir effectuer une demande de remboursement dont les délais sont précisés ci-dessous.

4. Retraits & Remboursements

L'investisseur.euse solidaire peut à tout moment, passé la période d'investissement minimum de 2 ans, formuler une demande de remboursement de son prêt, selon les modalités suivantes :

a. Le retrait peut concerner une partie ou la totalité du montant prêté.

b. La demande doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception à la SCI Le Cocon des Canailles ou bien remise en main propre.

Dès réception d'une demande de retrait, la SCI Le Cocon des Canailles effectuera le remboursement le plus tôt possible dans les délais **maximums** suivants:

| Montant | < 10 000€ | > 10 000€ |
|---------|-----------|-----------|
| Délai | 6 mois | 1 an |

c. En fonction des capacités financières de la SCI, le Cocon des Canailles se réserve le droit de limiter la somme totale de ses remboursements, tout.es épargnant.es compris.es, à 30 000,00€ / années glissantes.

5. Enregistrement comptable

Les sommes prêtées seront déposées sur le compte de la société, et seront portées au passif du bilan de la société, comme dette en compte courant d'un tiers.

6. Transparence

L'investisseur.euse solidaire sera tenu informé des différentes activités au sein des espaces de la SCI et pourra demander toutes informations et pièces justificatives sur celles-ci.

7. Droit Applicable

Le présent contrat est exclusivement soumis au droit français.

Formulaire de proposition de prêt

Je/nous soussigné.e(s)

Né.e(s) le

Demeurant au

Téléphone

Email

Déclare(ons) avoir lu les Termes et Conditions jointe à ce document et désire(ons) effectuer un prêt privé à la SCI Le Cocon des Canailles, demeurant au XXX, immatriculée..... tel que décrit.

Montant du prêt :€ (euros).

Date du versement ou de la remise de preuve de paiement :/..../.....

Date d'échéance de la première période d'engagement :/..../.....

Versement par chèque à la SCI Le Cocon des Canailles.

Virement bancaire : RIB

Je déclare / nous déclarons avoir pris connaissance des Termes et Conditions mentionnés ci-dessus.

Fait à, le/..../.....,

(En 2 exemplaires paraphés et signés)

Signature de l'emprunteur,

précédée de la mention manuscrite

"bon pour reconnaissance de dette de XXX€ (XXXX en lettre) en principal"

M....., cogérant(e) de la SCI Le Cocon des Canailles

Signature de l'investisseur.euse. solidaire :

M.....